

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2016

Nombre de Conseillers : L'an deux mille seize, le quatorze octobre, les membres du conseil municipal de Froidfond légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie, sous la présidence de Philippe GUERIN, Maire,
 en exercice : 19
 présents : 13
 votants : 16

Membres :

Date de convocation :
8 octobre 2016

Date d'affichage :
8 octobre 2016

1. Freddy BARRETEAU,	2. Annie FLAIRE,
3. Jérôme de LALOUBIE,	4. Katia RIAND,
5. Frédéric BOUCARD,	6. Maryvonne VOYEAU, absente
7. Frantz GIRAUDET,	8. Régis GUITTET,
9. Freddy BIRON,	10. Jean-Yves COUTANT, absent
11. Nicole DURANTEAU,	12. Fabienne BOTZ, absente
13. Corinne RAMBAUD,	14. Jean-Philippe GIRAULT,
15. Freddy MARTIN,	16. Patricia NAULEAU, absente
17. Natacha QUEVEAU, absente	18. Corinne BIROT, absente

Pouvoir :
 Jean Yves COUTAND pour Frédéric BOUCARD
 Fabienne BOTZ pour Philippe GUERIN

Secrétaire de séance :
 Frédéric BOUCARD

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL N°4	14102016_01
---	-------------

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
 Vu le budget communal,
 Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget communal de l'exercice 2016,

Sens	Imputation	R	OS	OI	Libellé	Montant
D	6811		X		Dotation aux amortissements	1 238.54 €
D	13913		X		Subvention du département	1 775.83 €
R	777		X		Subvention investissement transférée	1 775.83 €
R	28031		X		Frais d'études	1 238.54 €
D	023		X		Virement à la section d'inv.	537.29 €
R	021		X		Virement de la section de fonct.	537.29 €
D	673		X		Titres annulés sur exercice antérieur	729.00 €
D	022		X		Dépenses imprévues de fonctionnement	- 729.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°4.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ASSAINISSEMENT N°2	14102016_02
---	-------------

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
 Vu le budget assainissement,
 Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget assainissement de l'exercice 2016,

Sens	Imputation	R	OS	OI	Libellé	Montant
D	131		X		Subv. Inv. Etat et établis. Nationaux	5 640.46 €
D	020		X		Dépenses imprévues d'investissement	5 640.46 €
D	66111		X		Intérêts réglés à l'échéance	1 200.61 €
D	022		X		Dépenses imprévues de fonctionnement	-1 200.61 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°2.

PERSONNEL TERRITORIAL : DEFINITION DU RATION DE PROMOTION POUR LES GRADES D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE ET D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	14102016_03
---	-------------

Monsieur Le Maire informe le Conseil que, conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux organes délibérants de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires d'un cadre d'emplois remplissant les conditions pour être promu à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois.

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des grades d'avancement, sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le ratio d'avancement fixé par l'organe délibérant, après avis du CTP, fixe un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promu. Les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence de l'autorité territoriale, après avis de la CAP.

Le Conseil Municipal,

. Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 et notamment son article 49,

. Considérant qu'il y a lieu de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu au grade d'avancement par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade, par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire.

. Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 26 septembre 2016,

. Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Décide :

➤ de fixer le taux de promotion suivant :

Grade d'avancement : ATSEM principal de 2^{ème} classe

Nombre d'agents remplissant les conditions d'avancement au grade	Taux de promotion proposé	Nombre d'agents pouvant être promu
1	100	1

Grade d'avancement : Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Nombre d'agents remplissant les conditions d'avancement au grade	Taux de promotion proposé	Nombre d'agents pouvant être promu
1	100	1

➤ d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les nouveaux tarifs suivants :

PROPOSITIONS DE TARIFS - COMMUNE DE FROIDFOND							
ACCUEIL DE LOISIRS							
% d'augmentation ALSH	2,50%						
PROPOSITION DE TARIFS 2017							
QF	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
Tarifs à l'heure 2016	0,35	0,38	0,64	0,90	1,25	1,40	1,65
Proposition tarifs à l'heure 2017	0,36	0,39	0,66	0,92	1,28	1,44	1,69
1/2 journée	1,26	1,36	2,30	3,23	4,48	5,02	5,92
1/2 journée + repas	5,01	5,15	6,35	7,55	9,17	9,86	11,01
journée + repas	6,27	6,52	8,65	10,78	13,65	14,88	16,93
TARIFS MAX. CONVENTION CAF		6,88	9,12	11,20			
Repas	3,40						
Goûter et petit-déjeuner	0,30						
PROPOSITION DE TARIFS HORS COMMUNE 2017							
QF	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
Tarifs à l'heure 2016	1,70	1,75	1,80	2,20	2,25	2,30	2,35
Proposition tarifs à l'heure 2017	1,74	1,79	1,85	2,26	2,31	2,36	2,41
1/2 journée	6,10	6,28	6,46	7,89	8,07	8,25	8,43
1/2 journée + repas	11,24	11,47	11,70	13,55	13,78	14,01	14,24
journée + repas	17,34	17,75	18,16	21,44	21,85	22,26	22,67
Repas	3,40						
Goûter et petit-déjeuner	0,30						
ACCUEIL PERICENTRE ET PERISCOLAIRE							
% d'augmentation PERI	2,50%						
PROPOSITION DE TARIFS 2017							
QF	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
Tarifs à l'heure 2016	0,75	0,80	1,06	1,32	2,09	2,44	2,79
Proposition tarifs à l'heure 2017	0,77	0,82	1,09	1,35	2,14	2,50	2,86
TARIFS MAX. CONVENTION CAF		0,86	1,14	1,40			
PROPOSITION DE TARIFS HORS COMMUNE 2016							
QF	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
Tarifs heure 2016	2,79	2,93	3,05	3,17	3,29	3,42	3,54
Proposition tarifs à l'heure 2017	2,86	3,00	3,13	3,25	3,37	3,51	3,63
	Tarifs conventionnés déterminés par la CAF						
	Tarifs à voter						

Le conseil municipal avec 13 voix pour et 2 abstentions :

- adopte les nouveaux tarifs qui représente une hausse de 2.5 %.
- Dit que ces nouveaux tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ont signé au registre les membres présents. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.
A Froidfond, le 14 octobre 2016.

FEUILLET CLOTURANT

LA SEANCE DU 14 OCTOBRE 2016

Délibérations de la séance :

- 1- **DECISION MODIFCATIVE DU BUDGET COMMUNAL N°4**
- 2- **DECISION MODFICATIVE DU BUDGET ASSAINISSEMENT N°2**
- 3- **PERSONNEL TERRITORIAL : DEFINITION DU RATION DE PROMOTION**
- 4- **NOUVEAUX TARIFS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Signature des membres présents :

Philippe GUERIN

Freddy BARRETEAU

Annie FLAIRE

Jérôme de Laloubie

Katia RIAND

Frédéric BOUCARD

Maryvonne VOYEAU

Frantz GIRAUDET

Régis GUITTET

Freddy BIRON

Jean-Yves COUTANT

Nicole DURANTEAU

Fabienne BOTZ

Corinne RAMBAUD

Jean-Philippe GIRAULT

Freddy MARTIN

Patricia NAULEAU

Natacha QUEVEAU

Corinne BIROT